

CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS D'EXÉCUTION DU PROJET URBAIN PARTENARIAL « RUE DE POUILLY » CONCLUE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GEX ET LA COMMUNE DE SAINT-GENIS-POUILLY

Une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP), relative à un projet immobilier situé rue de Pouilly à Saint-Genis-Pouilly, a été signée entre la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et la société SAINT-GENIS-POUILLY FAUCILLE le 30 novembre 2021. Le président de la Communauté d'agglomération a été autorisé à signer cette convention par délibération du conseil communautaire du 25 novembre 2021.

Une seconde convention relative aux modalités d'exécution de la convention de Projet Urbain Partenarial « rue de Pouilly » a été conclue entre la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et la commune de Saint-Genis-Pouilly. Le maire de la commune de Saint-Genis-Pouilly a été autorisé à signer cette convention par délibération du conseil municipal du 03 octobre 2023. Le président de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex a été autorisé à signer cette convention par délibération du conseil communautaire du 29 novembre 2023.

Ces conventions sont consultables au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et en mairie de Saint-Genis-Pouilly aux jours et heures habituels d'ouverture.